



Une école de qualité pour tous !

SNUipp-FSU
Guyane

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0594 30 13 52
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

CAPA du 11 juin 2015

Déclaration du SNUipp-FSU Guyane

Monsieur le Recteur,

Cette CAPD, prévue initialement le 21 mai, se réunit en fin de compte plus tard que celle de l'année dernière. Le travail préparatoire a bien sur été très coûteux en énergie, en temps, en échanges écrits ou oraux avec les services de la DPE1. Les délégués du personnel du SNUipp-FSU Guyane ont régulièrement transmis des tableaux et remarques afin de corriger les barèmes ou situations des collègues. Sur les 988 participants, nous avons proposé des modifications pour plus de 190 d'entre eux, demandes pour la plupart validées par les services après vérifications.

Cependant, Monsieur le recteur, les élus du SNUipp-FSU Guyane tiennent à dénoncer certains points qui révèlent d'importantes inéquités de traitement, voire des passe-droits inacceptables.

- Le groupe de travail que nous demandons depuis deux ans avec les services informatiques n'a pas été réuni. Il aurait peut-être permis des affectations provisoires dès aujourd'hui pour les stagiaires ASH et les UPE2A sans qualification requise ; il aurait peut-être enfin solutionné le problème des affectations groupées de collègues en situation de handicap dans une même école (au moins 4 écoles concernées), ainsi qu'une meilleure préparation des affectations d'office.
- Aucun collègue émettant des vœux pour les sites très isolés n'a été entendu en commission comme cela était prévu ; le rectorat préfère-t-il fermer les yeux sur les conséquences parfois dramatiques de ce type de négligence ?
- Les listes des collègues titulaires de la certification FLE ou de l'habilitation LCR nous ont été fournies très tardivement, générant des vérifications et questions inutiles en amont.
- Au niveau de l'ASH, nous n'avons toujours aucune lisibilité quant aux options nécessaires pour chacune des ULIS, aucune lisibilité quant aux situations des stagiaires sur 3 ans. Nous avons à plusieurs reprises alerté les services sans suite donnée, or à ce jour des collègues vont être affectés à titre définitif sur des postes ne correspondant pas à une option dont ils sont titulaires. D'autre part, les collègues titulaires de DESS ou M2 pro de psychologie sont encore bloqués alors que la législation leur permet une affectation définitive sur poste de psychologue scolaire. Nous rappelons que 6 postes sont à pourvoir.
- Comme l'année dernière, aucune liste de demandes avec avis d'IEN ne nous a été communiquée concernant les postes à profil : structures relevant du handicap, référents ASH, conseillers pédagogiques, coordonnateurs REP+,



Une école de qualité pour tous !

référénts réussite. Ces affectations se feront une fois de plus en toute opacité et nous ne pouvons nous en satisfaire.

- Nous nous opposons à l'application d'un code de priorité pour une direction occupée à titre provisoire, priorité non prévue par la circulaire.
- Nous refusons également qu'une priorité sur un poste nécessitant une certification soit accordée à un collègue ne possédant pas la qualification requise.
- Le SNUipp-FSU Guyane dénonce tout particulièrement l'absence totale de communication et de transparence concernant les affectations sur les postes de coordonnateurs REP+ et référénts réussite. Les entretiens ont été menés en toute opacité par des chefs d'établissements qui ont fait leur marché !!! Nous ne sommes pas d'accord.

Certains chefs d'établissements ont choisi de ne pas recevoir tous les collègues en entretien. Nous refusons ce clientélisme.

Sur quelles bases, dans quel cadre se sont déroulés ces pseudo-entretiens ? Quelles consignes ont été passées aux chefs d'établissements ? Comment comprendre qu'un collègue puisse avoir un avis défavorable (code 90) pour un poste de coordonnateur REP+ sur un collège et un avis très favorable (code prioritaire) pour un même poste dans un collège voisin ? Nous dénonçons ces aberrations basées sur des critères personnels et non professionnels.

Les élus du SNUipp-FSU Guyane refusent d'être associés à ces décisions incohérentes dans ce qui doit être une opération de gestion collective importante pour nos collègues.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane vous demandent, Monsieur le recteur, de mettre tout en œuvre pour que la législation dont vous être le garant soit appliquée dans notre académie. L'amélioration des conditions de travail de nos collègues nécessite au moins un traitement équitable. Notre département ne deviendra pas attractif sans la garantie du respect de la réglementation.

Cayenne, le 11 juin 2015

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane